

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Deux distances sont proposées : 5.3km (limité à 150 coureurs) et 10km (limité à 750 coureurs)
Pour le 10km : L'épreuve est ouverte à tous les licenciés FFA 2019 nés jusqu'en 2003 (catégories cadet et plus) ou les non licenciés (majeur uniquement au jour de la course)

Pour le 5.3km : L'épreuve est ouverte à tous les licenciés FFA 2019 nés jusqu'en 2005 (catégories Minime et plus) ou les non licenciés

Pour les 2 distances il est demandé aux non licenciés un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course, plus pour les mineurs une autorisation parentale.

Le départ et l'arrivée seront à proximité de la salle des fêtes d'ESCALQUENS. Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le parcours au dernier moment.

Aucun recours ou réclamation ne sera accepté pour erreur de mesurage.

Responsabilité, certificat médical, assurance

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Chaque coureur autorise le service de secours à prendre les dispositions médicales qui pourraient s'imposer. Les concurrents renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, ils s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou l'athlétisme en compétition ou sport en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course ou une licence FFA-FSGT pour la saison 2019 devra être présenté lors du retrait du dossard.

Les certificats médicaux sont conservés par l'organisateur, ils ne sont pas rendus. Les organisateurs, bénévoles et coureurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisateur rappelle les concurrents de l'intérêt de s'assurer pour les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés et vidéos pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course pour cause d'intempérie, événement exceptionnel ...

Vols et effractions

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou effractions

Sécurité

En dehors des voitures des organisateurs, aucun véhicule motorisé ne pourra suivre la course. De même ne sont pas autorisés les accompagnateurs cyclistes. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route. L'épreuve sera encadrée par les organisateurs et éventuellement la police municipale.

Inscriptions

Un stand de Bon Pied Bon Œil sera présent le **samedi 9 février 2019 au cœur du magasin DECATHLON d'ESCALQUENS entre 10h00 et 19h00** pour les inscriptions en direct et les retraits des dossards.

Pour les inscriptions en direct au magasin, le montant des engagements est fixé à 12 euros pour les 10km et 9 euros pour les 5km.

L'inscription sur Internet est possible jusqu'au vendredi 8 février 2019 à 22h via le site de la course

<http://www.bpbo31.fr> et/ou sur <http://chronostart.com> Dans ce cas, le coureur supportera les frais d'inscription sur qui se rajouteront au tarif indiqué ci-dessus.

Inscription par courrier à adresser accompagnée du paiement (Chèque à l'ordre de Bon Pied Bon Œil) et du certificat médical ou copie de licence à l'adresse suivante : Cathy AZPURUA - 2 Place de Piquepoule - 31750 ESCALQUENS. L'organisation ne peut être tenue pour responsable des délais postaux.

Le chronométrage sera effectué par puces RFID.

Ravitaillement

Ils seront disposés au 5ème km environ sur le parcours du 10km ainsi qu'à l'arrivée des 2 courses.

Catégories

Pour la course du 5.3 km les catégories sont minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors, M1, M2, M3, M4 et au delà.

Pour la course du 10 km, les catégories sont cadets, juniors, espoirs, seniors, M1, M2, M3, M4 et au delà.

Récompenses et classements

Les classements seront affichés sur place et visibles à partir du lendemain sur <http://www.bpbo31.fr>

Les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés, ainsi que le 1^{er} de chaque catégorie homme et femme sur le 10 km et sur le 5 km.

Acceptation

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.



FICHE D'INSCRIPTION
7^{ème} DECA d'ESCALQUENS
Dimanche 10 février 2019
BITUME

N° Dossard :

Cadre réservé à l'organisation

Distance course : **5.3 km (à 10h) 9€(*)** **10 km (à 10h) 12€(*)**
(*) Hors frais d'inscription via site web

Sexe : **Femme** **Homme**

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :

Email :

Club :

Licencié (cocher la case correspondante) :

FFA **Triathlon**
 Pentathlon moderne **Course d'orientation**

Numéro de licence

Non Licencié (fourniture d'un certificat médical obligatoire)

Catégorie (cocher la case correspondante) :

Minime (nés en 2004 et 2005)
 Cadet (nés en 2002 et 2003)
 Junior (nés en 2000 et 2001)
 Espoir (nés de 1997 à 1999)
 Senior (nés de 1980 à 1996)
 Master 1 (nés de 1970 à 1979)
 Master 2 (nés de 1960 à 1969)
 Master 3 (nés de 1950 à 1959)
 Master 4 et au-delà (nés en 1949 et avant)

Signature
d'acceptation du
règlement :

Retrait des dossards le samedi 9 février 2019 de 10h à 19h au magasin DECATHLON d'Escalquens

DECATHLON
Escalquens